

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 février 2008
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel de la 5835^e séance (privée)
du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le jeudi 14 février 2008, à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 5835^e séance, tenue à huis clos le 14 février 2008, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité".

Avec l'assentiment du Conseil, le Président a invité le Ministre des affaires étrangères de la Serbie, Vuk Jeremić, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire.

Les membres du Conseil et le Ministre des affaires étrangères de la Serbie ont eu un échange de vues. »

